

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Liberté – Egalité – Fraternité**

-----  
**DEPARTEMENT DU GERS**  
**COMMUNE DE PAVIE**  
-----

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DANS SA SÉANCE DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016**

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	2
Votants :	19
Date de convocation :	26/09/2016

Séance du vendredi 30 septembre 2016 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean GAILLARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jean-Marc AUTIÉ, Jean-Michel BLAY, Janine BOUBÉE, Lucie BOURGADE, Martine DAREUX, Christèle DEGRAEVE, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jean GAILLARD, Jean-Charles MAGGIORANI, Patrick NAUD, Gilbert PAGNON, Corinne PECH, Jean-Marc REGNAUT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER.

**PROCURATIONS** : Mme Martine DAREUX a donné procuration à M. Jacques FAUBEC, M. Gilbert PAGNON à M. Alexandre DENEITS.

**SECRETAIRE** : M. Alexandre DENEITS.

**1- Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 07 septembre 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2- Pertes sur créances irrécouvrables**

Il s'agit d'une dette de tickets de cantine. Une commission de surendettement avait accordé un délai de deux ans. A ce jour, un jugement a finalement prononcé cette dette irrécouvrable. Montant des tickets dus : 712,20 euros. La créance est en conséquence éteinte.

Adopté à l'unanimité

**3- Budget supplémentaire**

*Détail en annexe du présent compte rendu*

Adopté à l'unanimité

**4- Taxe d'habitation : modification du taux d'abattement général à la base (rapporteur Claudine Caravol)**

Monsieur le maire indique au Conseil municipal, que les Paviens bénéficient depuis 1981 d'un avantage facultatif qui est un taux d'abattement général à la base de 15%. Ils bénéficient également selon leur situation familiale des abattements pour charge de famille de 10% et de 20%, et d'une exonération totale pour ceux dont les revenus sont insuffisants.

Il rappelle que les recettes de la commune sont affectées par la réduction régulière de la DGF versée par l'Etat (- 143 000€ en 3 ans) et de la probable disparition de la dotation de solidarité (DSC) versée par la Communauté d'Agglomération.

Il propose une mesure d'anticipation sur la baisse de ces dotations en réduisant de 15% à 10% l'abattement de la base d'imposition.

Actuellement, sur 1 161 foyers fiscaux, dont 143 foyers non imposables (conditions de ressources, handicap...):

- 65 % bénéficie d'exonération ou d'abattement pour charge de famille
- 35 % ne bénéficie d'aucun abattement de charges de famille

Rappel historique du montant de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle depuis 1981.

En 1981, la taxe professionnelle représentait le double de la taxe d'habitation.  
Stagnation des ressources, dégringolade de la D.G.F. d'où l'incertitude au niveau des recettes à venir.

Actuellement, avec un abattement à la base de 15 %, la réduction d'impôt uniforme est de 61 €. Si l'abattement à la base était de 10 % la réduction d'impôt serait de 41 €.

Cette décision impacterait également le Grand Auch Agglomération.

La taxe Habitation de 2017 serait donc en hausse de + 30 € (20 € Pavie / 10 € Grand Auch) :

- Recette supplémentaire de + 20.000 € au budget de Pavie
- Recette supplémentaire de + 10.000 € au budget du Grand Auch

P. NAUD : Cette mesure permet à Grand Auch de gagner 10.000 € supplémentaires alors que dans le même temps les activités périscolaires sont payantes.

P. NAUD : L'augmentation des bases 2016 ont permis d'augmenter l'impôt d'environ 29.000 € sans augmentation des taux.

La dotation solidarité communautaire est en baisse. 600 000 € auparavant, 300 000 € aujourd'hui.

P. NAUD demande d'attendre un an minimum avant de prendre la décision d'augmenter les impôts.

J.M. REGNAUT fait part des chiffres suivant:

Année 2000 : 2.408 habitants un endettement de 805 000 € (soit 334 € / habitant)  
une annuité d'emprunt de 157 000 € (soit 65 € habitant)

Année 2015 : 2.539 habitants un endettement de 1 567 000 € endettement (soit 617 € / habitant)  
une annuité d'emprunt de 151 000 € (soit 59 € habitant)

Année 2000 : Recette fonctionnement 1 141 000 €

Année 2015 : Recette fonctionnement 2 026 000 €

Deux solutions : soit faire des économies, ou appliquer la baisse de l'abattement.

Il est prématuré à ce jour, de prendre cette décision. D'accord pour cette mesure le jour où il y aura un projet précis et un plan de financement pour que ce soit compris par la population.

Accord de M. GAILLARD pour étudier où nous pouvons réaliser des économies et invite les conseillers et les adjoints à faire des propositions.

M. GAILLARD : en anticipant, on va mettre de l'argent de côté qui servira à affronter les dépenses à venir.

L'augmentation annuelle des dépenses de fonctionnement est très modérée depuis 5 ans.

Année 2000 266 000 € en autofinancement

Année 2016 247 000 €

C. CARAYOL : il y a toujours des projets mais moins de ressources et moins de subventions.

C. PECH : cette mesure est injuste car tous les foyers verseront 30 € forfaitaire. Il vaudrait mieux jouer sur

le taux d'imposition.

J. GAILLARD : on réduirait un facteur positif. Le taux actuel est de 14,39 %, la moyenne départementale est plus élevée. C'est un taux levier pour l'attractivité de Pavie. Le taux de la Taxe d'Habitation est incitatif. Il vaut mieux modifier le taux d'abattement à la base.

G. DUTREY : pour certains foyers, une augmentation de 30 € / an, ce n'est pas négligeable.

P. NAUD note que J. GAILLARD ne proposera pas d'augmentation du taux de la taxe d'habitation jusqu'à la fin du mandat, idem pour les deux autres taxes (foncier bâti et non bâti).

J.C. MAGGIORANI : on cherche à provisionner pour la salle de spectacle ?

J. GAILLARD : pas particulièrement : c'est pour financer les frais de fonctionnement et d'investissement.

C. DEGRAEVE : chaque année, les bases sont revalorisées (0.9 % pour 2016), donc une recette supplémentaire d'impôt pour la commune, sans augmentation du taux.

Proposition de réduire l'abattement à la base de 10 % : 13 voix pour, 4 voix contre : (P.NAUD – JC MAGGIORANI – C. DEGRAEVE – C. PECH) 2 abstentions : (A. DENEITS – J.M. REGNAUT)

#### **5- Convention Grand Auch pour l'entretien des espaces vert de la crèche**

L'entretien des espaces verts sera effectué par un agent de Pavie pour 60 heures/an au tarif horaire de 14,98€ (conformément à la délibération du 20 mars 2009 fixant la mise à disposition du personnel communal).

*Adopté à l'unanimité*

#### **6- Mise à jour du plan de Sauvegarde**

Plan de distribution des comprimés d'iode. Ce document a été envoyé à tous les conseillers municipaux par courriel.

*Plan Adopté à l'unanimité*

#### **7-Convention avec Tendres Galipettes**

Monsieur le maire rappelle la convention passée avec le Grand Auch Agglomération pour la fourniture et la livraison des repas à la crèche intercommunale « tendres galipettes ». Le prix du repas facturé au Grand Auch est fixé au vu du bilan du service de restauration. Il s'établit à 4,85 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### **8-Rapport d'activité 2015 du Grand Auch Agglomération**

Le 9 octobre 2015, le préfet du département a présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un projet de modification du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Il proposait notamment la fusion du Grand Auch Agglomération et de la Communauté de Communes Cœur de Gascogne.

L'année a été marquée par ce projet de schéma : il a suscité réflexions et débats au sein des conseils municipaux et des conseils communautaires concernés. Le SDCI devait être révisé au plus tard le 15 décembre 2015 et l'article 33 de la loi NOTRe, impliquait la prise en compte de nouveaux critères.

Dans le Gers, les adaptations imposées par la loi se limitaient au cas de la Haute Vallée dont la population est largement inférieure au seuil de 5 000 habitants.

En proposant le rapprochement Grand Auch et de Cœur de Gascogne, le préfet a cependant fait le choix de  
*Compte rendu CM 30/09/2016 – PAVIE*

s'inscrire dans le cadre du changement d'échelle institutionnel en cours. Le regroupement des EPCI fait écho à la création de grandes régions et à l'affirmation des métropoles.  
Les conseillers communautaires du Grand Auch se sont à une très large majorité prononcés en faveur de ce projet. En effet, le territoire Grand Auch - Cœur de Gascogne, a sa pertinence dans une logique de bassin de vie et les compétences exercées par les deux collectivités sont très proches.

**Au 1er janvier 2015**, le tableau des effectifs de l'agglomération présentait un total de 221 emplois pourvus.

P. NAUD relève:

- la transformation du camping en aire de camping-car, à laquelle il n'est pas favorable.
- l'amélioration du quartier du Garros en 2015
- la baisse de fréquentation et d'inscrits à l'école de musique et à la bibliothèque d'Auch (346 élèves inscrits)

Le Mouzon a fait 18.000 € de recette

P. NAUD : il y a une baisse de la fréquentation de la piscine due aux incivilités.

Renseignements demandés à M. FAUBEC par M. NAUD :

Une augmentation de 10 % Trigone résulte principalement de l'arrêt de la participation du Conseil Départemental au budget de Trigone (la compétence ordures ménagères est passée à la Région).

J. FAUBEC : La taxe générale d'enfouissement en fonction du tonnage reversée à l'Etat par Trigone représente 24€ la tonne enfouie (bénéficie du système bonifié, le maximum pouvant atteindre 32€).

### *Le Conseil prend acte du rapport*

## **15- Questions diverses**

- Débat sur la réduction des horaires du bureau de Poste de Pavie (voir compte-rendu du conseil municipal du 07 septembre 2016) :M. GAILLARD lit le courrier qu'il a adressé à la Poste.
  - o Les nouveaux horaires seront mis en place dès le 02 novembre 2016.
  - o M. AUTIE explique que l'on peut refuser cette mise en place au 02 novembre car il n'y a pas eu de concertation ni de négociation.

La discussion avec la Direction de la Poste continue

- Coupe France Foot
- C. DEGRAEVE évoque le groupe de travail « révision du P.L.U. ». Pas de nouvelles convocations à une réunion.
- C. PECH fait remarquer qu'elle n'est jamais conviée à ces réunions.
- J-C MAGGIORANI a choisi de participer aux commissions suivantes : Finances et Jeunesse et Sports.
- C. DEGRAEVE : évoque des travaux derrière le stade.

Réponse de M. GAILLARD: Il s'agit du nettoyage et de l'entretien des berges du Gers. Ces travaux sont exécutés sous maîtrise d'ouvrage du Grand Auch.

- C. DEGRAEVE : où en est le bulletin municipal ?  
Réponse de M. GAILLARD: plutôt que d'éditer trois bulletins par an, les informations arrivant tardivement dans les foyers, une lettre numérique une fois toutes les six semaines (2 pages environ) sera plus près de la réalité. Cela occasionnera moins de travail. Nous avons attribué des heures supplémentaires à Valérie FUMAT ZAMO pour ce travail.

C. DEGRAEVE : qu'en est-il de l'encart du groupe minoritaire ? M. GAILLARD propose de l'inclure dans ce bulletin, à une fréquence qui reste à déterminer.

J.C. MAGGIORANI : pour les personnes sans internet ni adresse courriel, il conviendrait de faire l'envoi

sous forme papier.

J. GAILLARD : c'est prévu.

- C. DEGRAEVE : fait remarquer qu'elle a reçu tardivement la convocation du conseil municipal.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30***